

PRESENTATION DU PROJET DE RESERVE FORESTIERE DU VAL D'ARPETTE ET DE LA COMBE D'ORNY

En novembre 2020, la Bourgeoisie d'Orsières a présenté une étude préliminaire pour la création d'une réserve forestière dans le périmètre du Val d'Arpette et de la Combe d'Orny. Suite à la validation de cette première étude par le Service des forêts, de la nature et du paysage, un avant-projet a été établi.

La réserve forestière projetée s'étend sur environ 774 hectares de forêts bourgeoises. Le classement en réserve forestière porte sur l'exploitation des forêts, mais n'a pas d'incidence sur les activités accessoires telles que l'accès aux forêts, la chasse, la pêche, la cueillette des champignons et des baies, les installations touristiques, ni sur les activités servant au maintien et à la sécurisation des infrastructures existantes.

Une réserve forestière est une surface où la forêt peut se développer de façon naturelle, sans intervention humaine. Dans certains cas, une intervention humaine ciblée se justifie si elle permet de valoriser certains habitats ou de favoriser des espèces prioritaires. Une réserve forestière est mise en place pour au moins 50 ans et est protégée de manière contraignante pour les autorités et les propriétaires sous forme de contrat d'une durée de 50 ans pour ce projet.

La valeur d'une réserve forestière, en particulier d'une réserve forestière naturelle, dépend en grande partie de la durée de mise sous protection mais également de la surface protégée. La dynamique et l'équilibre naturel d'un massif forestier dépasse largement la vie d'un homme. La majorité des arbres ont une espérance de vie plus que centenaire.

La présence d'associations forestières prioritaires, d'espèces forestières cibles et le fait qu'il n'y ait quasiment pas eu d'intervention dans certains secteurs depuis plusieurs décennies justifient pleinement la demande de mise en réserve forestière du Val d'Arpette et de la Combe d'Orny.

Ce projet de mise en réserve forestière est une opportunité pour valoriser les forêts identifiées comme ayant une importante fonction nature et paysage. Les contributions fédérales allouées permettront de financer en partie la mise en place de la réserve forestière ainsi que les mesures prévues.

Orsières, le 23 novembre 2023

L'Administration communale